

réunis pour le Groupe 1
Approuvé à l'unanimité

Projet de lotissement du terrain de l'ancien fronton (M. Mathias) -

La ville possède un terrain de 1958 m² à l'angle
de l'avenue Henry Boulan et de l'avenue de Maisonsfort
sur lequel était construit l'ancien fronton de Pêche
Basque.

La plus grande partie de ce terrain est actuellement
occupé par des baraquements. Seule une parcelle de
50 m² environ, située à l'ouest et constructible.

Les domaines ont évalué la m² à 33 NF

Ce terrain municipal dépendant du lotissement
l'Oasis pourrait être divisé en 4 parcelles, mais
conviient, au préalable, de demander une modification
l'arrêté préfectoral autorisant initialement la division
deux parcelles.

M. Rochedereux demande si l'on peut dénuder ce
terrain. M. Bajard quand a lui, pense que ce terrain
avec le fronton pourrait servir pour le collège comme
plateau d'éducation physique ; d'ailleurs les baraquements
ont été provisoirement sur ce terrain pour reloger
les sinistres et il faut revenir à sa destination pre-
cédente qui est celle d'un terrain de sport.

M. Etcheber est bien de cet avis et demande
qu'en tout cas, cette question passe au préalable
devant la Commission des Sports, puis devant la
Commission Plénière. La Commission des travaux pourra
également donner son avis.

Le Conseil Municipal accepte le renvoi de cette
affaire pour étude complémentaire.

Construction du bassin de la tache verte

(M. Mathias) -

Le projet d'aménagement de la tache verte compren-
tait la construction d'un bassin dont la surface
est évaluée à la somme de 25.417 NF 64.

Les crédits restant actuellement disponibles à ce
moment sont de 15.000 NF et il n'y a pas de disponibilité